

Bénéficiez d'une allocation et d'un job à la fin de vos études !

Futur(e)s diplômé(e)s, engagez-vous à travailler pendant **18 mois*** dans un établissement sanitaire ou médico-social*** et recevez **une indemnité de 9000 €**** pendant votre dernière année d'études !

[Les contrats d'allocation d'études proposés dans notre établissement :](#)

Vous êtes intéressé(e) ?

Retrouvez toutes les informations sur les Contrats d'Allocation d'Études sur notre site : iledefrance.ars.sante.fr



* En fonction de la quotité de travail, voir le détail sur le site

** Indemnité de 10 800 € pour les étudiant.e.s Sages-Femmes

*** Établissements sanitaires, établissements et services médico-sociaux des secteurs personnes âgées, personnes handicapées et des publics en difficulté spécifique

